

Les subsides

[Traduction]

M. MacLellan: Madame la Présidente, je crains que le ministre n'ait nullement convaincu les députés de l'opposition de la sincérité du gouvernement pour ce qui est d'examiner la question à fond et de lui accorder toute l'attention qu'elle mérite.

Qu'a fait le ministre depuis que les producteurs canadiens de gaz naturel ont déposé une requête en vue de faire renverser la décision de la FERC? Depuis que la décision a été rendue le 27 mai, le ministre a-t-il communiqué avec son homologue américain? A-t-il pris rendez-vous avec le secrétaire à l'énergie des États-Unis? Le premier ministre est-il entré en contact avec le président Reagan?

Il ne s'agit pas d'une discussion ordinaire sur une question d'intérêt commun, il s'agit d'une question d'importance primordiale pour les États-Unis. Il ne suffit pas de dire que les tribunaux pourront trancher la question. Elle pourrait traîner des années devant les tribunaux.

[Français]

M. Masse: Madame la Présidente, premièrement nous n'avons pas caché la gravité de la situation. Nous avons exprimé publiquement notre insatisfaction au sujet de la décision. Mais nous devons respecter le système judiciaire américain. C'est un système que nous reconnaissons nous-mêmes au Canada.

L'Office national de l'Énergie peut prendre des décisions qui ne font peut-être pas toujours l'affaire du gouvernement, mais ainsi vont les choses, et c'est le système que nous avons voulu adopter au Canada et aux États-Unis.

Mais, comme ministre de l'Énergie... le gouvernement comme tel a fait savoir son insatisfaction de cette décision qui est contraire, dans notre esprit, pas uniquement aux intérêts des Canadiens mais également aux intérêts des consommateurs américains.

Deuxièmement, nous avons été en contact constant et fréquent avec le secteur privé et nous appuyons leur action de porter cette décision devant les cours américaines.

[Traduction]

M. Riis: Madame la Présidente, je voudrais citer un communiqué que le premier ministre (M. Mulroney) a publié le 6 mai en Alberta. Il y faisait savoir que le gouvernement s'inquiétait de la décision possible à laquelle le ministre fait allusion. Il dit que le ministre a été en communication avec ses homologues américains, que divers autres ministres fédéraux ont été en communication avec leurs homologues américains, et que lui-même a communiqué avec le président des États-Unis.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) va-t-il admettre qu'en dépit de toutes les ouvertures—de tous ses efforts et de tous ceux du premier ministre et de ses collègues—leurs demandes sont tombées dans les oreilles de sourds? Va-t-il reconnaître que les Américains ne veulent rien entendre, qu'ils sont déterminés à foncer et à faire exactement ce qu'ils veulent au Canada?

M. Masse: Madame la Présidente, le député connaît le système américain mieux que cela. Nous, Canadiens, acceptons

que le pouvoir judiciaire soit plutôt indépendant du gouvernement. Soyons honnêtes. Nous avons discuté de cette affaire avec nos homologues américains. Je me suis entretenu bien des fois—et encore il y a deux semaines—avec le secrétaire américain à l'Énergie. Je puis dire au député que les Américains ont convenu des principes fondamentaux sur lesquels nous travaillons—soit libéraliser les échanges et autres choses du genre et s'assurer que les consommateurs des deux pays seront satisfaits de notre politique. Toutefois, cela n'autorise pas le gouvernement américain à dicter sa conduite au pouvoir judiciaire des États-Unis.

La même chose vaut pour le Canada. Il peut arriver au Canada que des gouvernements conviennent d'une situation avec un gouvernement étranger, mais cela n'autorise pas le premier ministre à téléphoner à un juge quelque part et à lui dire de faire ceci ou cela parce que le pouvoir politique du pays a décidé que c'est ce qui doit être fait. Si nous agissons de cette façon au Canada, le parti du député serait le premier à dire que nous ne respectons pas la façon dont les gouvernements sont organisés.

Nous devons reconnaître que les États-Unis ont le droit d'être organisés selon les mêmes principes démocratiques que nous. Cela ne signifie pas que le gouvernement des États-Unis est en désaccord avec le gouvernement du Canada. Si un juge ou un collège de juges a rendu une décision contraire à la volonté du gouvernement américain, la prochaine étape consiste à faire appel de cette décision devant les tribunaux. Ce n'est pas une décision politique ni une décision du gouvernement des États-Unis, c'est une décision du pouvoir judiciaire.

M. MacLellan: Madame la Présidente, je suis complètement en désaccord avec le ministre de l'Énergie. Cet avis fait du tort à l'économie de l'ouest du Canada et du pays tout entier et de plus, il empiète sur les lois canadiennes. C'est un prolongement des règlements américains au Canada qui est complètement inacceptable. De plus, la *Federal Energy Regulatory Commission* rend une décision dans un domaine qui ne relève pas de sa compétence, l'importation et l'exportation du gaz naturel.

● (1200)

Dans ses discussions avec le secrétaire à l'Énergie des États-Unis, le ministre lui a certainement fait remarquer que cette question relève de sa compétence et non de la compétence de la *Federal Energy Regulatory Commission*. Le ministre devrait faire le nécessaire pour faire valoir sa propre position.

M. Masse: Madame la Présidente, je n'ai aucune difficulté à être d'accord avec mon collègue. C'est exactement ce que nous avons dit publiquement. Cette décision est contraire aux intérêts de nos deux pays et empiète sur notre propre pouvoir de réglementer. Nous avons dit cela. Le député ne dit rien que nous n'appuyons pas. Nous l'avons dit avant les libéraux et nous l'avons dit publiquement. Aux États-Unis et partout ailleurs, nous avons dit que c'est inacceptable.

Nous sommes d'accord là-dessus, mais cela ne donne pas à mon collègue, M. Herrington, le droit d'appeler le juge et de lui dire qu'il a tort et qu'il devrait agir autrement. Il ne peut pas faire ça. Il n'en a pas le droit et le député le sait.